Document generated on 05/15/2024 10:18 a.m.

Recherches sociographiques

Service ou mouvement ? Le dilemme de la Confédération des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)

Érik Breton

Volume 38, Number 1, 1997

URI: https://id.erudit.org/iderudit/057093ar
DOI: https://doi.org/10.7202/057093ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)
1705-6225 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Breton, É. (1997). Service ou mouvement ? Le dilemme de la Confédération des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval (CADEUL). *Recherches sociographiques*, *38*(1), 117–131. https://doi.org/10.7202/057093ar

Article abstract

At the beginning of the 1970s, the role of student associations in Quebec underwent a transformation. Student associations gradually withdrew from social and political debates, and since they no longer formed part of an emancipationist social movement, they concentrated their actions around pragmatic demands connected with the organization of student life within each educational institution. The undergraduate-level student association of Université Laval shows that the latter is caught up with several ambiguities, the main one being a search for autonomy while at the same time demanding the intervention of the university administration.

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

SERVICE OU MOUVEMENT? LE DILEMME DE LA CONFÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (CADEUL)

(Note de recherche)

Érik BRETON

Au tournant des années 1970, le rôle des associations étudiantes au Québec s'est transformé. Se retirant progressivement des débats sociaux et politiques et ne s'inscrivant plus à l'intérieur d'un mouvement social émancipateur, l'action des associations étudiantes s'est concentrée autour de revendications pragmatiques liées à l'aménagement de la vie étudiante à l'intérieur de chaque établissement d'enseignement. L'étude de l'association étudiante du premier cycle de l'Université Laval montre que cette dernière est aux prises avec plusieurs ambiguïtés, la principale étant de rechercher l'autonomie tout en demandant l'intervention de l'administration universitaire.

Les associations étudiantes au Québec furent l'objet d'études sociologiques et de couverture journalistique pendant les années 1970. Mais depuis la fin de cette décennie, l'attention des médias et des milieux universitaires s'est progressivement déplacée. Pourtant, même si les associations étudiantes font actuellement moins d'éclats que par le passé, elles n'en sont pas moins le lieu de nouvelles tendances jusqu'ici peu explorées. Loin d'être des mouvements sociaux, les associations étudiantes ressemblent davantage à des intermédiaires administratifs entre leurs membres et l'organisation universitaire. Leurs dirigeants tentent de sonder les préoccupations immédiates des membres, de gérer l'agenda des activités prévues et d'offrir des services à moindre coût.

C'est dans ce nouveau contexte que notre projet a pris forme. En nous appuyant sur l'étude d'une association étudiante universitaire de la région de Québec, nous

Recherches sociographiques, XXXVIII, 1, 1997 : 117-131

avons cherché à rendre compte de l'ambiguïté qui la marque dans ses origines, ses discours et ses pratiques. Cette note de recherche abordera deux aspects: l'histoire du mouvement étudiant à l'Université Laval et les priorités de la CADEUL (Confédération des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval) au fil des ans en matière de services et de revendications.

Mettre à jour nos connaissances sur les associations étudiantes au Québec et sur leurs actions, tel était le motif de notre démarche. Bien des portes demeurent encore fermées. En effet, peu nombreuses sont les descriptions des associations étudiantes, limitées le cas échéant aux grands regroupements nationaux tels que l'Union Générale des Étudiants du Québec (UGEQ) (BÉLANGER et MAHEU, 1972) et l'Association Nationale des Étudiants et Étudiantes du Québec (ANEEQ) (BÉLANGER, 1984). De plus, les écrits recensés mettent surtout l'accent sur des moments « forts » (grèves ou manifestations), accordant ainsi peu d'attention au quotidien et aux autres activités en période d'accalmie. Enfin, rappelons que les recherches et les débats sur les mouvements étudiants furent davantage stimulés par les crises sociales des années 1960 que par le développement d'un champ d'intérêt universitaire proprement dit (ALTBACH, 1981).

Avant de poursuivre, mentionnons trois constantes dans les mouvements étudiants contemporains au Québec. La première est *la difficulté des mouvements étudiants à se constituer à moyen terme comme un lieu de mobilisation pour leurs membres, et ce à travers un discours cohérent.* Ainsi, durant les années 1960, le syndicalisme étudiant québécois[1], qui avait succédé au modèle corporatiste[2], « n'a pas réussi à s'implanter parmi les étudiants, ni à imposer des revendications politiques, ni à maintenir ou créer une unité idéologique » (BÉLANGER et MAHEU, 1972, p. 337). Les mouvements étudiants influencés par le marxisme et ses variantes[3] au

1. Mis sur pied au début des années 1960 sous l'initiative de journaux étudiants universitaires, le syndicalisme étudiant était caractérisé par l'engagement des étudiants en tant que citoyens et par un refus de traiter des problèmes exclusivement du point de vue « étudiant ». Inspiré par le modèle de la charte de Grenoble établi en 1947 par l'Union nationale des étudiants français (UNEF), le syndicalisme étudiant québécois offrait une définition globale et homogène des étudiants (ce sont des jeunes travailleurs intellectuels) et permettait une structuration politique et organisationnelle du milieu étudiant à l'aide des associations étudiantes (nommées « syndicats étudiants »).

2. « Associé au statut privilégié de l'étudiant universitaire, au folklore et à la non-responsabilité » (BÉLANGER et MAHEU, 1972, p. 327), le corporatisme ne traduisait pas un engagement de l'étudiant dans la société.

3. Durant les années 1970, le discours marxiste, préconisant comme alternative à la société capitaliste l'avènement d'une société égalitaire et d'un pouvoir prolétaire, était très répandu dans les milieux universitaires et cégépiens (LINTEAU *et al.*, 1989). Chez les dirigeants étudiants qui s'en réclamèrent, il prenait la forme suivante : l'étudiant est le nouveau « prolétaire » « exploité » par l'administration universitaire et l'État et il doit se mobiliser à l'intérieur de l'association étudiante pour combattre ses « ennemis de classe », le tout dirigé par une « avant-garde » de « militants » étudiants (PAINCHAUD *et al.*, 1976). De plus, les rapports avec l'État et l'administration universitaire reposèrent sur une approche conflictuelle et revendicative qui débouchait ultimement sur des grèves générales illimitées.

cours des années 1970 aboutirent sensiblement au même résultat: « profondes luttes idéologiques et politiques alimentées entre autres par la présence dans leurs rangs de militants de groupes d'extrême-gauche, crise de crédibilité et faible implantation au sein de la population étudiante, création d'organisations rivales à l'échelle nationale » (LAROCHELLE, 1985, p. 16). Et depuis les années 1980, constate le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE 1992), la prépondérance chez les associations étudiantes d'un nouveau corporatisme[4] n'élimine pas le désintérêt des étudiants envers elles[5].

Cela nous amène à la deuxième constante, soit le *procès d'institutionnalisation du mouvement étudiant*. Ce procès s'exprime dans l'instauration de rapports formels et légaux tant entre les étudiants et l'association qu'entre cette dernière et l'administration. L'institutionnalisation se traduit ainsi dans des mécanismes de participation étudiante aux instances décisionnelles et administratives des collèges et universités, dans l'instauration d'une cotisation automatique chez les membres de l'association et dans la recherche de garanties administratives quant à la reconnaissance officielle des associations étudiantes. Bien que remontant au début des années 1960 avec l'avènement du syndicalisme étudiant, l'institutionnalisation du mouvement étudiant prend surtout racine durant les années 1970[6] et se concrétise avec l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec en 1983 de la Loi 32 sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes[7].

---

4. Le nouveau corporatisme étudiant s'exprime dans une conception des affaires associatives de caractère strictement « étudiant », et des rapports avec l'administration universitaire et l'État reposant sur la concertation; ses moyens de pression sont le lobbying, les journées d'étude et les conférences de presse (GAUTHIER, 1986, p. 350).

5. Le désintérêt actuel des étudiants s'explique de différentes façons: la perception que les associations ont peu de pouvoir; la présence d'autres moyens plus directs pour promouvoir leurs droits; une plus grande attention aux besoins et aux préoccupations qui les touchent de façon significative; le peu de sentiment d'appartenance envers l'institution et en tant que groupe; l'importance du travail rémunéré (CSE, 1992, p. 65).

6. Dans une recherche portant sur les associations étudiantes de campus au Québec, BONIN (1979) constatait déjà que les associations étudiantes projetaient dans le quotidien l'image d'organisations bureaucratiques éloignées des intérêts des étudiants: « Elles ne représentent pas le leadership de la vie étudiante ni même des conflits étudiants. Ceux-ci ne s'y identifient guère. Mais ce centre administratif est-il au service objectif des étudiants ou de l'administration universitaire? Celle-ci l'utilise comme un rouage administratif maintenant existant pour gérer le corps étudiant et de leur côté, les étudiants l'utilisent de façon ponctuelle en cas de conflit majeur ou quotidiennement à travers les services rendus » (p. 54). Ainsi, les associations sont devenues des intermédiaires administratifs entre le milieu étudiant et l'organisation universitaire dans des rapports formels.

7. Promue par le Rassemblement des associations étudiantes universitaires (RAEU) dont certains des dirigeants étaient proches du Parti québécois, la Loi 32 fournit « un cadre juridique, financier et réglementaire permettant aux associations étudiantes d'exister officiellement et d'être reconnues [...] et reconnaît les étudiantes et les étudiants comme collectivités » (CSE, 1992, p. 63).

Enfin, la troisième constante, liée aux précédentes, consiste dans *le repli identitaire des associations étudiantes*, phénomène qu'on constate dans les mobilisations étudiantes du début 1980. Ponctuelles, provisoires et réalisées dans le temps présent, les manifestations se limitaient à leur environnement immédiat (MELUCCI, 1983, p. 15) et abordaient peu ou pas le devenir collectif de la société (LAROCHELLE, 1985, p. 19). Les revendications ou prises de positions actuelles des associations étudiantes visent surtout le contrôle sur la définition de l'identité étudiante (le gel des frais de scolarité, le régime des prêts et bourses, les droits étudiants) à l'intérieur des établissements d'enseignement. Leurs pratiques sont alors inscrites dans un environnement local et empirique (l'université, la faculté, le département, etc.) et un horizon temporel réduit (les revendications se font de manière ponctuelle).

Il se dégage de la trajectoire des associations une ambiguïté quant à leur mission actuelle. S'inscrivant moins à l'intérieur d'un mouvement social qui reste à réinventer, elles veulent davantage s'aménager un espace reconnu par l'ordre dominant, d'où la pertinence de recourir à l'idée d'institutionnalisation de la vie associative. Pour MEISTER (1972 et 1974) et FORTIN (1985), au fur et à mesure que l'association se développe et s'institutionnalise, elle perd de sa force critique, centralise le pouvoir aux mains des administrateurs et pervertit la démocratie dans sa vision collective. Au moment de la phase ultime du procès, l'association ne vise que l'aménagement perpétuel de son milieu local et environnant (FREITAG, 1992). Sa légitimité repose alors sur son aptitude à se faire reconnaître par les autorités et les appareils bureaucratiques en place. Il s'ensuit qu'elle parle moins du devenir de la collectivité que d'une administration efficace (FREITAG, 1992, p. 50).

En nous appuyant sur l'exemple de la CADEUL, groupement de plus de 70 associations étudiantes locales, nous avons voulu mieux connaître l'ambiguïté qui marque le mouvement étudiant en général tout en identifiant où elle se manifeste exactement.

Les données qui ont servi à l'élaboration de notre recherche furent recueillies à l'Université Laval et dans la région de Québec de juin 1992 à février 1993, en retenant, comme techniques privilégiées, l'observation participante, l'entrevue semi-dirigée et la recherche documentaire. Soit soulignée en passant l'importance de mes expériences personnelles dans le milieu associatif étudiant. Ma collaboration au journal étudiant du Cégep de Lévis-Lauzon de 1986 à 1988 et ma participation à l'association étudiante du Département d'anthropologie de l'Université Laval de 1988 à 1989 ont constitué une source de questionnements personnels sur la dynamique du milieu associatif étudiant. Mon intérêt pour la CADEUL est aussi issu de ces expériences, et particulièrement de la seconde.

1. *Une association aux fondements ambigus*

Un mouvement étudiant à l'Université Laval existait déjà avant l'apparition de la CADEUL. À l'échelle du campus, il se structurait ou se déstructurait à l'intérieur d'une association générale selon les conjonctures et les événements locaux et nationaux. Entre 1960 et 1976, ses dirigeants véhiculèrent des discours progressistes qui légitimaient le rôle de l'association à la tête de ce mouvement. En voulant prendre le leadership du mouvement et politiser le champ de l'éducation, les dirigeants attribuèrent à l'association générale plusieurs fonctions. Ainsi, elle était à la fois un outil de mobilisation, un regroupement permettant d'établir un rapport de force avec les représentants de l'autorité (l'Université, l'État), un lieu de conscientisation et de discussion des étudiants face à leur situation dans le cadre plus large de tendances traversant le système d'éducation québécois et, enfin, un moyen de mettre de l'avant des revendications pour l'amélioration des conditions de ses membres individuels et corporatifs (les associations étudiantes de départements et de facultés). Le syndicalisme étudiant de l'Association générale des étudiants de Laval (AGEL) durant les années 1960 et la pensée marxisante du Regroupement des Étudiants Prégradués (REP) du milieu des années 1970 furent des tentatives en ce sens.

Mais l'histoire du mouvement étudiant à l'Université Laval, comme mentionné plus haut, n'est pas linéaire, et les discours de ses dirigeants, aussi progressistes qu'ils soient, ne parviennent pas toujours à jeter les bases concrètes de coalitions réelles et d'une solidarité renouvelée chez les membres. Leurs limites méritent notre attention.

a. *Avant la CADEUL : les sentiers sinueux du mouvement étudiant à Laval*

À l'Université Laval, depuis le milieu des années 1950, la mise sur pied d'un mouvement étudiant parrainé par une association générale de campus demeura une entreprise ardue. Obligés de composer avec les réticences des autorités universitaires dès que leur action se faisait engagée et critique, l'AGEL et son successeur le REP ont rencontré pendant toute leur existence des difficultés de plusieurs ordres.

La première d'entre elles se manifesta au moment où les dirigeants étudiants renforcèrent leur contrôle de l'association de campus au détriment d'une participation des membres au processus de décision, et ce sous le couvert d'un discours étudiant progressiste. La démocratie de délégation au sein de l'association fut alors pervertie dans sa vision collective. Un autre obstacle surgit lorsque ces mêmes dirigeants, coupés de la base, n'arrivèrent plus à définir les priorités de l'association. À divers degrés, ces problèmes firent dérailler l'association de son rôle fondamental (la représentation des étudiants), soulevèrent des interrogations d'ordre éthique sur l'action de ses dirigeants et remirent en question la portée de leur discours.

Ainsi, malgré la présence d'un discours syndical progressiste, l'AGEL fut constamment aux prises avec l'indécision chronique de ses dirigeants quant à la définition de ses priorités. Au fil des ans et des choix des élus, l'association devint de plus en plus complexe, poursuivant des objectifs multiples tant dans l'offre de services que dans la formulation de revendications, ce qui nécessitait une gestion plus centralisée.

En outre, les signes de l'échec du discours syndical s'accumulèrent à mesure qu'il s'échouait sur les récifs suivants : l'hétérogénéité des intérêts politiques et idéologiques dans le milieu étudiant (BÉLANGER et MAHEU, 1972) ; l'émergence de groupuscules politiques critiquant tant le rôle de l'université que celui de l'association étudiante syndicale dans l'intégration des étudiants à la société capitaliste (BÉLAND, 1972 ; BÉLANGER et MAHEU, 1972) ; et l'affirmation d'identités étudiantes particulières (les étudiants gradués, par exemple) *versus* une vision homogène et abstraite de l'étudiant et de ses conditions.

Par ailleurs, plusieurs événements minèrent progressivement la représentativité de l'AGEL. Parmi les principaux, mentionnons la révélation en 1966 du désintérêt des étudiants pour ses services et ses discours par une enquête sociologique (FORTIN, 1966), la formation de l'Union des gradués inscrits à Laval (UGIL) en 1967 (qui amputa les étudiants gradués de l'AGEL) et l'occupation, par des étudiants, du bureau du recteur et de la cafétéria de l'université, sans la participation de l'AGEL, à l'automne 1968 (REP, 1975). L'accumulation des tensions se répercuta au sein de la direction de l'AGEL qui, ne sachant les résoudre, décida de dissoudre l'association lors d'une assemblée générale en 1969 (BÉLANGER et MAHEU, 1972 ; BÉLAND, 1972).

Il faut attendre 1975 pour qu'une association représentant la majorité des étudiants réapparaisse sur le campus de l'Université Laval. Poursuivant des objectifs généraux similaires à ceux de l'AGEL, le REP dut faire face dès le départ à une remise en question de sa représentativité par l'Université. Mais en 1976, l'appui que donnèrent ses dirigeants à la grève des professeurs[8] mit en lumière une série de tensions illustrant les limites de son discours, la principale résidant dans la coordination entre deux acteurs étudiants : d'un côté, une direction et des comités politisés ayant renforcé progressivement leur pouvoir au sein de l'association ; de l'autre, des membres (les étudiants et les associations des départements, écoles) peu enclins et peu motivés tant à participer démocratiquement au processus de prise de décision qu'à exercer un contrôle direct sur les faits et gestes de leurs porte-parole et de leur avant-garde militante (DELISLE, 1977).

8. Après une série de négociations infructueuses avec la direction de l'Université au cours de l'année 1976 sur les demandes salariales des professeurs, le Syndicat des professeurs de l'Université Laval (SPUL) déclencha à l'automne une grève qui dura quatre mois.

Après la grève des professeurs, des groupuscules d'étudiants démirent la direction du REP au profit d'une nouvelle équipe qui voulait davantage se rapprocher de la réalité étudiante et de ses conditions d'étude. Cette approche que préconisait par le REP, plus pragmatique, ne réussit cependant pas à convaincre une population étudiante méfiante à l'endroit de celui-ci, ni à s'imposer devant l'Université qui niait sa représentativité, ni à résoudre la segmentation de son membership divisé entre plusieurs courants politiques et idéologiques, ni enfin à ralentir l'effritement de la participation de ses membres à ses prises de décision, et ce au profit d'une pratique bureaucratique centralisée.

C'est dans ce contexte qu'apparut la CADEUL. Son avènement donna un souffle nouveau au mouvement étudiant local en quête de stabilité et d'une autre identité. Mais ce projet marqua surtout la poursuite et l'aboutissement d'un processus au sein de ce même milieu: le rétrécissement et la modification du champ de revendications étudiantes.

b. *Les revendications en mutation*

D'une décennie à l'autre, la modification du discours des dirigeants étudiants sur le rôle de l'association se répercuta sur le type et l'étendue des revendications formulées.

Retournons vers la fin des années 1950, au moment où la société québécoise traversait une période de débats et de conflits marquant son entrée dans la modernité. C'est dans le domaine particulier de la réforme de l'éducation que prit corps le discours étudiant de revendication. À travers nombre de mémoires, d'études, d'appels à l'instauration d'une commission royale d'enquête sur l'éducation et de manifestations sur la Colline parlementaire, les étudiants formulèrent trois demandes: la démocratisation de l'éducation, une plus grande intervention de l'État et une hausse des ressources financières pour les études supérieures (BÉLANGER et MAHEU, 1972, p. 325).

Durant les années 1960, l'AGEL, avec la consolidation du syndicalisme étudiant, réclama davantage. Aux trois revendications initiales, deux nouvelles s'ajoutèrent: la cogestion de l'Université et l'autogestion des services. D'autres apparurent au fil des ans dans plusieurs domaines: la question nationale (le soutien au droit à l'autodétermination des Canadiens français en 1964), les affaires municipales (la demande de démission du maire de Québec pour incompétence en 1965), le secteur public (l'appui à la grève des employés d'hôpitaux de la région de Québec en 1965) et les relations internationales (une manifestation contre la guerre du Viêt-Nam en 1967) (REP, 1975). Cette multiplicité d'actions sociales et politiques traduisait une volonté chez les dirigeants étudiants d'aborder des enjeux collectifs plus larges.

La réapparition du mouvement étudiant à l'Université Laval, dans le sillage de la grève nationale des prêts et bourses à l'automne 1974 et la tentative de boycottage

des frais de scolarité à l'Université Laval en janvier 1975 (BÉLANGER, 1984, p. 72), se réalisa dans un contexte d'affrontements avec l'administration universitaire. Les revendications du REP se concrétisèrent alors dans *des luttes pour un plus grand contrôle de l'identité étudiante* sur les plans suivants: le droit d'association, la pédagogie, l'amélioration des conditions financières (prêts et bourses, frais de scolarité, autogestion des services) et la participation à la gestion de l'Université[9]. Malgré un discours de gauche chez les dirigeants étudiants, leurs demandes se limitaient à *l'aménagement et la gestion de la vie estudiantine.*

c. *L'avènement de la CADEUL et ses fondements ambiguïtés*

Au début des années 1980, la survie du REP constituait la seule et ultime préoccupation, l'association demeurant en retrait du débat autour du référendum sur la souveraineté-association. C'est dans ce contexte qu'émergea l'idée d'une nouvelle association de campus à l'Université Laval.

Un groupe d'étudiants provenant de l'Association des étudiants en Droit (AED) et de l'Association des étudiants en Sciences et Génie de l'Université Laval (AESGUL) furent à l'origine de ce projet. Leurs motifs pour transformer le REP montrent une volonté d'instaurer *l'action étudiante sur une base locale tout en étant davantage en retrait des débats politiques et sociaux.* Pour l'AED, le REP avait besoin d'une nouvelle légitimité tant auprès des étudiants que des autorités universitaires. Tandis que pour l'AESGUL, le REP devait se doter de nouvelles structures organisationnelles plus efficaces. Pour mener à bien leur projet, les promoteurs réclamèrent *une reconnaissance et une légitimité institutionnalisée auprès de l'Université.* Plusieurs ambiguïtés marquaient cette démarche. Rappelons auparavant dans quel contexte elles apparurent.

Au moment de la promotion d'une nouvelle association de campus aux structures décentralisées, la direction du REP était favorable à la thèse des promoteurs de changements et publicisa, dès l'automne 1980, leur projet auprès des associations étudiantes locales. Entre l'automne 1980 et le printemps 1981, des débats eurent lieu au sein du REP. Si certains délégués étudiants appuyèrent l'idée d'une confédération d'associations étudiantes leur permettant de recréer un lien avec la base, d'autres par contre restèrent sceptiques devant l'abolition de l'assemblée générale et l'accroissement du poids des associations étudiantes locales. Les débats d'alors témoignèrent

9. Rappelons qu'avec la dissolution de l'AGEL en 1969, l'Université Laval avait le champ libre quant à ses deux principales revendications: l'autogestion des services et la cogestion de l'université. L'Université mit ainsi sur pied la Direction générale de la vie étudiante (DGVE), qui reprit les services qu'offrait l'AGEL ainsi que sa cotisation, et instaura ses propres mécanismes de participation étudiante aux affaires universitaires par l'intermédiaire d'un collège électoral formé de représentants étudiants élus en assemblées générales de leur faculté respective (Anonyme, 1973). Le REP tenta tout au long de son existence de reprendre ces anciennes revendications.

d'oppositions et de critiques fondées quant à son mode d'avènement, qui impliquaient même un réajustement et plus de prudence de la part des promoteurs de la CADEUL.

Il n'empêche que l'ambiguïté du projet persista dans le discours des promoteurs quant au rôle de la CADEUL[10]. Ils insistaient en particulier sur l'importance pour celle-ci de se faire reconnaître par le développement de services. Cependant, en se concentrant uniquement sur les services, la CADEUL prenait deux risques, le premier étant, admet un informateur, celui de négliger les dimensions qui relevaient « plutôt du rapport de force qu'on peut établir avec l'administration universitaire ». Le second, mais non le moindre, était d'évacuer progressivement des enjeux plus larges en regard desquels les étudiants, plus que de simples consommateurs, constituaient la raison d'être de l'université et du système d'éducation en général.

Au printemps 1981, la nouvelle association de campus devint réalité: elle obtint l'appui de 80% des 7 380 votants, ce qui lui valut une reconnaissance officielle et un financement sous forme de cotisation automatique non obligatoire (PAQUET, 1981). Mais la tenue du référendum nécessita au préalable une modification du règlement sur les associations étudiantes[11], démarche qui exigeait l'aval des autorités universitaires, particulièrement du Conseil de l'université. En outre, pour financer le référendum, les promoteurs sollicitèrent une subvention auprès de la Direction générale de la vie étudiante (DGVE), le même organisme qui avait pris charge de l'ensemble des services étudiants au début des années 1970. Ces immixtions d'instances universitaires, à la demande des promoteurs étudiants, dans le premier espace de revendication de la CADEUL, *son existence même, et ce, au détriment de son autonomie*, constituèrent une autre source d'ambiguïté qui marqua l'association de campus dès son apparition.

2. *Contradictions dans les lieux d'interventions*

Le projet de la CADEUL recélait dès le départ une série de contradictions, la principale étant de rechercher l'autonomie étudiante tout en demandant l'intervention

10. Mentionnons ici les grandes lignes de ce discours. L'étudiant est un consommateur de services (pédagogiques et socioculturels) contrôlés par l'université. L'enjeu de la défense de ses intérêts et de leur promotion sont posés en ces termes: « comment passer, en pratique, du stade de consommateur au stade de gérants de nos services et défenseur de nos intérêts » (NOREAU, 1981, p. 4). La défense et la promotion des intérêts des étudiants sont désormais liées au développement des services dans le milieu, le tout inscrit dans un processus de prise en charge de leur devenir par les étudiants. Les services et les revendications constituent les deux composantes du besoin de reconnaissance des étudiants, c'est-à-dire d'être des acteurs reconnus et légitimes à l'intérieur du campus.

11. En 1978, le conseil exécutif de l'Université Laval adopta un règlement sur les associations étudiantes. Parrainé par le vice-recteur aux affaires professorales et étudiantes, ce règlement, tout en établissant des critères stricts pour faire reconnaître les associations étudiantes (50% plus un d'appui des étudiants inscrits), niait d'emblée l'existence d'une association générale d'étudiants à l'échelle du campus.

de l'administration universitaire. Ces tensions se déployèrent dans ses principaux secteurs d'activités (les services et les revendications) alors que se développa durant les années 1980 un discours comptable et gestionnaire au détriment d'une culture militante déjà en crise.

a. *Éléments du discours comptable et gestionnaire*

Selon les dirigeants de la CADEUL en 1992-1993, l'importance de l'argent dans la dynamique de l'association était une réalité incontournable. Considérée selon eux comme une entité économique, la CADEUL devait disposer de ressources monétaires tant pour réaliser ses projets et offrir des services que pour avoir du « pouvoir » face à l'université.

Cependant, l'importance des ressources monétaires s'inscrivit davantage dans une pratique et un langage comptables, plus visibles depuis quelques années, que dans un processus démocratique de prise de décision politique, et cela sembla affecter les choix des dirigeants étudiants. Le déficit accumulé de 129 000 $ de l'année 1990-1991 incita l'organisation étudiante à une réorientation des secteurs d'activités et des affaires courantes et à la recherche de rentabilité et de performance[12].

Ce discours se perpétua les années suivantes parmi les dirigeants. En 1991-1992, l'exécutif inscrivit en priorité dans son agenda l'annulation du déficit et la rentabilisation des services. En 1992-1993, il s'engagea dans des projets dont la rentabilité restait l'objectif premier : la carte de crédit CADEUL-Mastercard, un dépanneur géré par un concessionnaire privé, un service de location de réfrigérateurs, l'établissement (raté) d'une succursale de la coop d'informatique de l'Université Concordia sur le campus, sans oublier les projets liés à la construction du pavillon des services à la collectivité (*pub* étudiant, salles de jeux : billards, jeux vidéo, etc.). Tous ces projets dans la tête des dirigeants étudiants constituaient des sources potentielles de revenus pour la Confédération dans un proche avenir. Cette vision mercantile a-t-elle toujours existé à la CADEUL ?

b. *Les services : d'une vocation communautaire à une approche de marché*

Dès l'origine, on considéra les services comme un lieu privilégié du développement de la CADEUL. Si ambiguë fut-elle, la démarche contenait néanmoins l'idée d'autogestion, une approche communautaire rappelant la formule des coopératives.

12. Cette réorientation n'était pas étrangère à l'influence du vérificateur externe dans la gestion financière de la CADEUL. Tout en critiquant publiquement l'administration de la CADEUL entre 1988 et 1990, il suggéra aux nouveaux dirigeants étudiants de l'année 1990-1991 de rentabiliser et d'autofinancer les services et les activités socioculturelles. Durant cette même période, l'embauche d'un contrôleur concrétisa cette approche comptable.

Très tôt, des services apparurent dans cette foulée: le Marché du livre usagé (MLU) et le comité logement en 1981, le service de reprographie Repro-CADEUL et le service de dactylographie Dacty-CADEUL en 1982, le programme de stage en milieu communautaire Carrefour étudiant de services à la communauté (CESC) et la gestion des *parties* au pavillon Pollack, soit le Grand-salon en 1983.

Mais l'idéal autogestionnaire se dissipa progressivement. En 1987-1988, la vocation des services s'était transformée en recherche de financement dans un contexte de précarité financière. Et dans le sillage de la crise économique des années 1980, avec le renouvellement annuel des dirigeants étudiants et la présence prolongée des permanents administratifs et autres employés, le discours initial sur les services gérés par l'association céda la place à une approche de marché consolidée par un discours comptable, ce qui orienta les services présents et à venir. Ainsi, sur la base de critères de rentabilité et d'autofinancement, des services furent abolis tels que le minibus et Dacty-CADEUL en 1990 et le CESC en 1992. D'autres, de nature commerciale, firent leur apparition comme le service de télécopieur Fax-CADEUL en 1989, la carte de crédit CADEUL-Mastercard et le service de location de réfrigérateurs Frigo-CADEUL en 1992. Certains services de nature commerciale furent même confiés à des concessionnaires privés qui versaient un pourcentage de leur vente à la CADEUL, comme le dépanneur en 1992.

Dans ce contexte où la vocation des services se resserra de plus en plus autour de la rentabilité, les dirigeants étudiants, sur les conseils de leurs employés permanents et du vérificateur externe et, dans une certaine mesure, sous l'influence de leur formation universitaire (comme les études en administration), évaluèrent les services actuels et potentiels davantage en fonction des rapports entre les coûts et les bénéfices, des marchés à conquérir et des besoins qu'ils définissaient eux-mêmes. On se demande alors ce que signifie «rendre service» aux étudiants dans un tel cadre qui tend à négliger les dimensions sociales du milieu étudiant.

Ainsi certains services fondés à l'origine pour des raisons autres que mercantiles changèrent graduellement de mission. Conçu initialement comme une source de financement pour les associations étudiantes à faible revenu grâce à une formule de remise de fonds, le service de soirées sociales organisées au pavillon Pollack est devenu un simple guichet d'attribution de soirées aux associations étudiantes, peu importe leur taille, leur provenance et leur situation financière (DUFRESNE, 1990). Les services issus de la Coop étudiante Laval[13] offrirent d'autres manifestations tangibles de cette approche mercantile. Ainsi, le dépanneur fut ouvert après un délai de six mois parce que les dirigeants étudiants auraient cherché à obtenir un permis de vente d'alcool afin d'augmenter ses revenus, démarche qui échoua sans cesse auprès des autorités universitaires. En outre, bien que l'établissement d'une succur-

13. La coopérative étudiante, aux prises avec de sérieuses difficultés financières et avec une grève de ses employés syndiqués, fut mise en faillite en 1992 par son conseil d'administration (HAMANN, 1992).

sale de la coopérative étudiante de l'Université Concordia sur le campus de l'Université Laval ne se soit pas concrétisé, l'initiative de la CADEUL dans le secteur des coopératives étudiantes fit ressortir, selon un informateur, l'image d'une « association en compétition avec les associations qu'elle est censée représenter ».

c. *La mutation des revendications : la dissolution d'une culture militante*

À l'origine, les promoteurs de la CADEUL, en jumelant la défense des étudiants et le développement des services, avaient en tête l'utopie d'une communauté étudiante autonome. Les revendications des premiers dirigeants visaient, d'un côté, la reconnaissance institutionnalisée de la CADEUL et de ses activités et, de l'autre, l'autogestion des services.

Cependant, ce double but contenait les germes d'une ambiguïté. D'une part, les services, tels que conçus au tout début, étaient associés à l'idée d'autogestion étudiante et s'ouvraient sur *une recherche d'autonomie, voire de critique, par rapport à l'Université.* Cette démarche pouvait déboucher sur des revendications de nature politique et l'exercice d'un rapport de force. Par contre, la reconnaissance institutionnalisée supposait l'intervention de l'administration universitaire dans espace de revendication de l'association ainsi que l'intégration de celle-ci à l'administration en participant aux structures universitaires. Elle était étroitement associée à une démarche plus large, soit *le contrôle de l'identité étudiante.*

Ces deux formes de revendications coexistèrent durant les premières années de la CADEUL. Mais les réclamations liées à la recherche d'autonomie s'éclipsèrent, ou mieux, se dissolvèrent. Le recul de l'idéal autogestionnaire dans le domaine des services en fut une manifestation importante. De leur côté, les réclamations pour le contrôle de l'identité étudiante furent véhiculées principalement à travers la demande de reconnaissance créditée de la participation étudiante en milieu associatif, la participation étudiante aux *comités, commissions et conseils de l'Université Laval* (CCC), la déclaration des droits étudiants et l'avènement de la Loi 32. Mais cette dernière approche, faute de véritable mise en perspective sociale et politique par les dirigeants étudiants, affaiblit le rapport de force étudiants-université, d'autant plus que les dirigeants étudiants adoptèrent le discours gestionnaire des autorités universitaires, en particulier lors de la réforme des instances décisionnelles de l'Université entre 1990 et 1991[14].

14. En effet, dans le but d'intégrer des membres provenant de différents secteurs de la société québécoise (secteur privé, État québécois, etc.) dans le processus décisionnel universitaire, notamment sur les grandes orientations de l'université, le recteur Michel Gervais mit de l'avant dès 1989 un projet visant à remplacer le Conseil de l'université par une nouvelle structure décisionnelle composée d'un conseil d'administration et d'un conseil universitaire. Lors des audiences publiques tenues à l'automne 1990 sur ce projet, la CADEUL, ainsi que l'AESGUL et l'UGIL, ont appuyé le recteur, se démarquant du corps professoral qui s'y opposait (TRÉPANIER, 1990). La réforme est appliquée depuis 1991.

On peut saisir les limites de cette approche dans le mécanisme de participation étudiante au sein des dix-huit CCC. Ainsi, même si le principe de la participation étudiante est reconnu officiellement par la déclaration des droits des étudiants, celui d'une participation étudiante dans une structure de représentation à la fois paritaire et décisionnelle n'a jamais réellement abouti. Actuellement, le poids des étudiants dans ces instances demeure faible. La majorité des CCC sont consultatifs et la parité étudiants-université demeure quasi inexistante. Sans compter que ces instances souffrent d'une désaffection chronique de la part des étudiants : quelques-unes seulement, comme la Commission des affaires étudiantes[15], parviennent à susciter un semblant d'intérêt (LAPOINTE, 1992). Leur étiolement est tel que la CADEUL a dû insister pour que le Conseil d'administration de l'Université instaure une politique de rémunération des étudiants participant aux CCC, en plus de l'attribution déjà existante de crédits de participation (YERGEAU, 1991).

*
* *

Dans cet article, nous avons montré l'émergence d'un nouveau rôle chez les associations étudiantes au Québec, marqué par leur retrait des débats sociaux et politiques et par leur désinbrication d'un mouvement social plus large cherchant à transformer la société québécoise. Notre étude démontre que la CADEUL vise principalement sa reconnaissance et celle de ses revendications par les autorités administratives de l'Université ou de l'État. Cette démarche témoigne d'une ambiguïté qui risque de couper la CADEUL de sa raison d'être, la représentation des étudiants, et de l'amener à n'être qu'un gestionnaire de services à moindre coût, ce qui rétrécit sa marge de manoeuvre et l'oblige à chercher des garanties administratives. Des ethnographies analogues d'autres associations étudiantes permettraient de mieux cerner le processus en cours. Cela nécessiterait également une réflexion plus approfondie sur le milieu étudiant qui s'est complexifié avec l'apparition de nouvelles catégories d'étudiants (étudiants « adultes », étudiants à temps partiel) et l'élargissement de l'enseignement universitaire (cours du soir et par correspondance).

Érik BRETON

15. La Commission des affaires étudiantes est la principale instance qui traite de toutes les questions entourant la vie étudiante : de l'accueil des étudiants étrangers à la question du logement en passant par le financement des associations étudiantes. C'est un lieu qui demeure important dans la définition et le contrôle de l'identité étudiante.

BIBLIOGRAPHIE

ALTBACH, Philip G., « Student activism in the 1970s and 1980s », dans : Philip G. ALTBACH (dir.), *Student Politics : Perspectives for the Eighties*, Metuchen, N.J. & London, The Scarecrow Press, 1981 1-14.

Anonyme, « Historique de la participation », *Matricule*, 1, 4 (7 avril), 2.
1973

BÉLAND, François, « L'anti-congrès », *Recherches sociographiques*, XIII, 3 : 381-397.
1972

BÉLANGER, Louis, « Pratiques politiques des jeunes dans une société en mutation », dans : *La place des jeunes dans la société politique québécoise : Actes du colloque tenu à l'Université Laval*, 1986 organisé par l'Association des étudiants et des étudiantes en science politique de l'Université Laval (3 et 4 octobre 1985), Montréal, Association canadienne française pour l'avancement des sciences, 49-78.

BÉLANGER, Paul R. et Louis MAHEU, « Pratique politique étudiante au Québec », *Recherches sociographiques*, XIII, 3 : 309-342.
1972

BÉLANGER, Pierre, *Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)*, Montréal, Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec.
1984

BONIN, Jacques, *Recherche sur les associations étudiantes*, Québec, Commission d'étude sur les universités, comité sur l'organisation du système universitaire.
1979

Conseil supérieur de l'éducation (CSE), *Les nouvelles populations étudiantes des collèges et des universités : des enseignements à tirer*, Québec, Gouvernement du Québec, Direction des communications.
1992

DELISLE, Jean-François, « La part de responsabilités des associations locales dans les difficultés du REP », *Matricule*, 5, 11 (avril), 5.
1977

DUFRESNE, Jean, « Modification des règles d'attribution des soirées au Grand salon », *Impact Campus*, 5, 6 (16 octobre), 3.
1990

FORTIN, Andrée, « Du collectif utopique à l'utopie collective », *Anthropologie et sociétés*, 9, 1 : 53-64.
1985

FORTIN, Gérald, « Étudiants ou professionnels : le paradoxe de la démocratisation », *Le Carabin*, supplément spécial *Association générale des étudiants de Laval : enquête sociologique – la participation étudiante*, Université Laval, Division des archives, Fonds AGEL, 8.
1966

FOURNIER, Bernard, « Jeunesse et changement social : un mythe ? », dans *La place des jeunes dans la société politique québécoise : Actes du colloque tenu à l'Université Laval*, organisé par l'Association des étudiants et des étudiantes en science politique de l'Université Laval (3 et 4 octobre 1985), Montréal, Association canadienne française pour l'avancement des sciences, 17-47.
1986

FREITAG, Michel, « L'identité, l'altérité et le politique. Essai exploratoire de reconstruction conceptuelle-historique », *Société*, 9 : 1-55.
1992

GAUTHIER, Madeleine, « Les associations de jeunes », dans : Fernand DUMONT (dir.), *Une société des jeunes ?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 337-369.
1986

HAMANN, Jean, « Fermeture de la Coop étudiante Laval. La CADEUL caresse un projet de dépanneur », *Au fil des événements*, 27, 37 (13 août), 2.
1992

LAPOINTE, Pascal, « Mauvaise diffusion de l'information ou absence d'intérêt ? Les étudiants "décrochés des affaires étudiantes" », *Au fil des événements*, 28, 14 (26 novembre), 2.
1992

LAROCHELLE, Charles, *La participation étudiante aux activités parascolaires et aux instances des collèges*, 1985 Rapport de recherche, s.l., Conseil des collèges.

LINTEAU, Paul-André *et al.*, *Histoire du Québec contemporain. Vol. 2 : Le Québec depuis 1930*, Montréal, 1989 Boréal.

MEISTER, Albert, *Vers une sociologie des associations*, Paris, Les Éditions ouvrières. 1972

MELUCCI, Alberto, « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques », *Revue internationale d'action* 1983 *communautaire*, 10, 50 : 13-29.

NOREAU, Pierre, « Une approche pour le mouvement étudiant (1) : l'étudiant face à l'université », *Matri-* 1981 *cule*, 9, 16 (27 janvier), 4.

PAINCHAUD, Luc *et al.*, « Le bilan du REP pour l'année 1975-76 », *Le Carabin*, 1, 4 (juin), 3-4. 1976

PAQUET, André, « Référendum sur l'avenir d'une association étudiante de campus : un oui massif pour la 1981 CADEUL », *Matricule*, 9, 27 (14 avril), 4-5.

Regroupement des Étudiants Prégradués (REP), « Histoire du mouvement étudiant à l'Université Laval et 1975 au Québec », *Matricule*, 4, 2 (10 septembre), 2.

TRÉPANIER, Sylvain, « Restructuration des instances décisionnelles. L'AESGUL et la CADEUL favora- 1990 bles... mais les professeurs en parfait désaccord », *Impact Campus*, 5, 3 (25 septembre), 8.

YERGEAU, Marie-Claude, « Le CA de l'université adopte une résolution. Les étudiants siégeant aux CCC 1991 seront rémunérés », *Impact Campus*, 6, 6 (16 octobre), 2.